

**LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT**  
**JEUDI 25 MAI 2023**

Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du Bureau permanent  
Iris Van Laethem, chef du Service social  
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint  
Annie Vanderhaegen, membre du bureau permanent

---

Le président ouvre la séance à 11h30.

---

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 04 mai 2023

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 04 mai 2023

**B. SERVICE SOCIAL**

2. Service social - Connaissances - rapport annuel CAW Halle-Vilvorde

3. Service social - Formation connaissance de base du néerlandais - citation NextContext bv

Le bureau permanent décide d'organiser un cours de néerlandais de base en collaboration avec Nextcontext bv

4. Service social - Connaissances - soutenir le service social & initiative locale d'accueil via l'article 60§7 des employés

le bureau permanent prend note du soutien administratif initiative locale d'accueil & service social via l'employé article 60§7

5. Service social - Fête du Printemps - 07/06/2023

**C. SERVICE FINANCIER**

6. Service financier - Comptes annuels 2022

Le Conseil du CPAS adopte sa part des comptes annuels 2022.

7. Service financier - Procédure d'achat commune/CPAS

Le bureau permanent est d'accord avec la proposition de nouvelle procédure d'achat.

**D. PATRIMOINE**

8. Patrimonium - Fenêtres de rénovation Résidence Geurts et crèche Snoopy - Parcelle 1

Le bureau permanent donne son approbation pour l'attribution du contrat « Rénovation des fenêtres Résidence Geurts et crèche Snoopy (lot 1) »

**E. POLITIQUE ET ORGANISATION**

9. Politique et organisation - Appel à candidatures - Welzijnskoepel West-Brabant

10. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions

11. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements

12. Service social – Autre aide

13. Service social – Droit à l'intégration sociale

14. Service social – Equivalent de revenu d'intégration

15. Service social – Initiative locale d'accueil

16. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente

17. Service social – Emploi article 60§7

18. Service social – Logement – Logements de secours et de transit

19. Service social – Agence immobilière sociale


20. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général  
Audrey Monsieur



Le président du CPAS  
Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 26/05/2023

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, Avenue J. De Ridder 49 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.